

Séance régulière du 5 mai 2008

À cette assemblée régulière tenue le cinquième jour du mois de mai de l'an deux mille huit, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Clément Marcoux
Monsieur Claude Poulin
Madame Myriam Drouin*

*Monsieur Ghislain Pouliot
Monsieur Johnny Carrier*

Monsieur Clément Roy (absent)

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Acceptation des procès verbaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance régulière du 7 avril 2008, soient acceptés tel que rédigés.

Vérification des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois s'élevant à quarante six mille huit cent quarante deux et soixante et onze (46 842,71 \$) + quarante neuf mille deux cent une (49 201,00 \$) (MRC) soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés).

Journée d'enregistrement

Une journée d'enregistrement s'est tenue lundi le 5 mai 2008 à l'Hôtel de Ville situé au 1070 route du Président-Kennedy, concernant le règlement de zonage numéro 198 et le règlement de lotissement numéro 199 et aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer à ces règlements.

***AVIS DE
MOTION***

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Poulin qu'un règlement portant le numéro 220 et ayant pour objet un règlement d'emprunt pour la continuité de la 2^e phase du Développement de la Chaudière pour un montant de 1 450,000 \$ sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Modification à la résolution numéro 2281-04-08 (Mandat à BPR)

Changer pour :

- 1- Étude préparatoire
Coordination Laboratoire géotechnique
Coordination arpenteur*

*Conception plans préliminaires
Mise à jour de l'estimation*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2287-05-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la modification à la résolution numéro 2281-04-08 pour le mandat accordé à BPR.

Ouverture des soumissions pour l'achat de fourniture de parc au Développement de la Chaudière

La Municipalité a reçu trois (3) soumissions :

<i>Jambette :</i>	<i>38 999,22 \$</i>
<i>Tessier Récréo-Parc :</i>	<i>42 175,45 \$</i>
<i>J.C. Roy :</i>	<i>44 822,66 \$</i>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2288-05-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de Jambette au montant de 38 999,22 \$, pour les équipements et jeux du Parc situé au Développement de la Chaudière, étant le plus bas soumissionnaire. La livraison s'effectuera dans la semaine du 9 juin 2008.

Ouverture des soumissions pour la vente de meubles et d'étagères (bibliothèque municipale).

CONSIDÉRANT que les soumissions pour l'achat de meubles et d'étagères de l'ancienne bibliothèque devaient nous parvenir avant le 5 mai 2008;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu sept (7) soumissions;

- 1- Madame Simone Bonneville pour l'article numéro 2 au montant de 15,00 \$ (meuble pour livres)*
- 2- Madame Simone Bonneville pour l'article numéro 8 au montant de 20,00 \$ (4 chaises pour enfants)*
- 3- Madame Simone Bonneville pour l'article numéro 9 au montant de 20,00 \$ (table d'enfant).*
- 4- Madame Karine Boullot pour l'article numéro 12 (2) au montant de 15,00 \$ chaque (2 meubles bibliothèque).*
- 5- Madame Simone Bonneville pour l'article numéro 12 (2) au montant de 10,00\$ chaque (2 étagères pour volumes).*
- 6- Madame Karine Boullot pour l'article numéro 14 au montant de 10,00 \$ (bibliothèque basse).*
- 7- Monsieur Yvan Leblond pour l'article numéro 15 au montant de 50,00 \$ (8 chaises).*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2289-05-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation des soumissions étant les plus hauts soumissionnaires.

Lettre de la Fabrique St-Maxime pour le prolongement de la 14^e Rue jusqu'à la 16^e Rue

CONSIDÉRANT la demande du conseil de la Municipalité afin d'acquérir une bande de terrain pour le prolongement de la 14^e Rue jusqu'à la 16^e rue;

CONSIDÉRANT la demande du conseil de la Fabrique St-Maxime pour que la Municipalité entretienne le stationnement comprenant le balayage printanier et la réparation des trous, ainsi que le déneigement du stationnement de l'église à vie;

CONSIDÉRANT que les frais de cadastrage et d'arpentage seront à la charge de la Municipalité ainsi que les frais notariés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2290-05-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité est prête à faire le déneigement du stationnement de l'Église à vie, faire une rue selon les conformités, défrayer les frais de cadastrage et d'arpentage ainsi que les frais notariés. (Réf : résolution numéro 2270-03-08).

***Demande de dérogation
Lot numéro 2 899 192***

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'installation d'un garage dans la cour avant situé au 15 rue des Sables;

CONSIDÉRANT que le règlement demande 7.5m (24.6') de la ligne de rue;

CONSIDÉRANT que la demande est de 1.8m (6') d'un côté et de 2.4m (8') de l'autre côté, donc une dérogation de 5.7m (18.7');

IL EST PROPOSÉ par Claude Poulin

2291-05-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le propriétaire résidant au 15 rue des Sables se voit dans l'obligation de déplacer le garage afin de se conformer à la réglementation municipale selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme. Le délai accordé est de deux (2) mois. Le propriétaire doit au préalable faire la demande d'un permis, ce qui est obligatoire.

Demande d'appui à la Municipalité de Sainte-Claire

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Sainte-Claire au Ministère des Transports concernant l'état de la route collectrice chemin de la Rivière-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

2292-05-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott appuie la demande de la Municipalité de Sainte-Claire auprès du Ministère des Transport pour la réfection de la route collectrice du chemin de la Rivière reliant la Municipalité de Sainte-Claire à l'autoroute 73.

Demande d'autorisation de passage

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage pour le Tour de Beauce qui se tiendra mercredi le 11 juin prochain;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2293-05-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott donne l'autorisation au Tour de Beauce de Ville Saint-Georges pour la randonnée cycliste qui aura lieu mercredi le 11 juin 2008.

Demande de réparation dans l'avenue Simard

CONSIDÉRANT la demande des résidents de l'avenue Simard d'effectuer des réparations nécessaires aux travaux faits par la Municipalité pour l'égouttement du pluvial;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

2294-05-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de faire la tournée de ces travaux et d'y faire les réparations adéquates pour le bon écoulement des eaux.

Mandat à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (nacl) pour la saison 2008-2009

ATTENDU que les articles 14.7.1 du Code municipal et 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permettent à une Municipalité (ou MRC) de conclure avec la FQM une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux par la FQM au nom de la Municipalité;

ATTENDU qu'il est avantageux pour notre Municipalité de procéder à la conclusion d'une telle entente avec la FQM afin de pouvoir profiter de prix soumis dans le cadre d'un regroupement d'achat;

ATTENDU que la FQM a proposé et est disposée à accepter le mandat des Municipalité en vue de procéder à un achat regroupé de sel de voirie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

2295-05-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott confie l'achat, de même que les procédures relatives à cet achat, tel que l'appel d'offres des biens suivants :

Environ trente (30) tonnes métriques de sel pour le déglacage de chaussée (chlorure de sodium). chlorure de sodium)

QUE la Municipalité s'engage, lors de l'octroi par la FQM du contrat d'achat au fournisseur, à respecter le présent mandat et à acquitter, dans les délais requis, la facture que lui transmettra la FQM;

QUE la Municipalité accepte de verser des frais d'administration représentant 0,5 % du montant total des biens dont elle aura confié à la FQM le mandat d'acheter.

Demande d'aide financière pour le Patin Artistique et Hockey Mineur (P.A.H.M.) de Scott Inc.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière afin d'encourager le Patin Artistique et Hockey Mineur de Scott Inc.;

CONSIDÉRANT les coûts onéreux reliés à ces sports;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2296-05-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité accorde un montant de 100,00\$ pour le Patin Artistique et Hockey Mineur (P.A.H.M.) de Scott Inc.

***Demande d'appui à la C.P.T.A.Q.
Lot numéro 2 898 663***

CONSIDÉRANT la demande de la propriétaire du lot numéro 2 898 663 est conforme au règlement de zonage présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun autre local disponible à vendre ou à louer pour exercer ce type d'usage sur le territoire de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2297-05-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité appuie la demande tel présentée.

***AVIS DE
MOTION
No. 221***

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Clément Marcoux qu'un règlement portant le numéro 221 et ayant pour objet le raccordement aux services municipaux d'aqueduc et d'égoût, sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

***AVIS DE
MOTION
No. 222***

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Pouliot qu'un règlement portant le numéro 222 et ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007, concernant la zone RA-13.

***1^{er} PROJET
RÈGLEMENT
No. 222***

Dépôt du 1^{er} projet de règlement ayant pour objet un amendement au règlement de zonage concernant la zone RA-13.

ARTICLE 1 : MODIFICATION À LA GRILLE D'USAGES

Modification à la grille d'usages afin d'ajouter la note numéro 18 dans les hauteurs minimales exigées.

Note 18 : construction de résidences à un étage, d'une hauteur minimale de 7.3 mètres mesuré à partir du terrain fini en façade du bâtiment jusqu'à un maximum de 1.5 mètre des fondations.

ARTICLE 2 : MODIFICATION À L'ARTICLE 4.2.2 (DIMENSION MINIMALE, ZONE RA-13)

Modification de l'article 4.2.2 afin d'ajouter l'alinéa g) :

g) Dans la zone RA-13, la façade d'une résidence unifamiliale isolée doit avoir une dimension minimale de 7.3 mètres et une profondeur minimale de 7.9 mètres.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Scott, ce 5 mai 2008

Yvan Leblond, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier

**AVIS DE
MOTION
No. 223**

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Poulin qu'un règlement portant le numéro 223, ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007, concernant la zone A-14 ainsi qu'une modification du schéma d'aménagement si nécessaire.

**1^{er} PROJET
RÈGLEMENT
No. 223**

Dépôt du 1^{er} projet de règlement ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007 concernant la zone A-14.

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE LA GRILLE D'USAGES

Modification de la grille d'usages afin de changer la zone A-14 en villégiature 11 (VIL-11).

ARTICLE 2 : RÉSIDENCES VIL-11

À l'intérieur de la zone VIL-11, ajoutez à la section résidences, un crochet dans la case résidences unifamiliales mobiles et dans la case résidences unifamiliales saisonnières.

À l'intérieur de la zone VIL-11, ajoutez à la section transport et communication, un crochet dans la case services publics (infrastructures) .

À l'intérieur de la zone VIL-11, ajoutez à la section culture, récréation, loisirs, un crochet dans la case activités récréatives, centre touristique et camp de groupe, parc .

À l'intérieur de la zone VIL-11, ajoutez à la section agriculture un crochet dans la case exploitations forestières et services connexes et la note numéro 14 à agriculture.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 5 mai 2008

Yvan Leblond, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier

Fosse septique (Proposition de la MRC Nouvelle-Beauce)

Le dossier demeure à l'étude.

Nomination de Monsieur Pierre Jobin

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

2298-05-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Monsieur Pierre Jobin à titre de lieutenant pour le Service de Sécurité Incendie de la Municipalité de Scott.

Création d'un poste de directeur des loisirs

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre de service d'une citoyenne pour la création d'un poste de directeur des loisirs.

Installation des dos d'ânes

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot

2299-05-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'installation de dos d'âne s'effectuera le 15 juin et ce, jusqu'au 15 août par mesure de sécurité dans la 6^e Rue. Un sondage devra être fait et un rapport transmis au Conseil pour la séance du 2 juin prochain.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par la conseillère Myriam Drouin à 20 :00 hres et ajournée au 26 mai à 19 :00 hres.

Yvan Leblond, maire

Nicole Thibodeau, dir. gén. & sec.-trésorier